



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU DANEMARK

: www.ambafrance-dk.org

CHANCELLERIE CONSULAIRE
Ny Østergade 3, 2. - 1101 Copenhague K

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et l'après-midi sur rendez-vous

: 33 67 01 64/61

: 33 33 75 70

: consulat@ambafrance-dk.org

PIECES REQUISES POUR LA DELIVRANCE DU PASSEPORT BIOMETRIQUE

- 1 photographie d'identité** (prise au consulat à partir de 6 ans **OU** une prise récemment chez un photographe).
Prière de consulter la notice et les exemples dans la rubrique « passeport » du site internet ET de vous assurer qu'elle répond aux normes européennes suivantes : **taille du visage du front au menton entre 32 et 36 mm**, gros plan sur les épaules et le visage qui doit prendre entre 70 et 80% de la hauteur de la photo, photo en couleur, format 35x45 mm, fond clair et **uni**, tête nue, visage et regard face à l'objectif, bouche fermée, expression neutre.
- Copie intégrale de votre acte de naissance français, récente de 6 mois maximum.**
Si vous êtes né en France, à demander à la mairie de votre lieu de naissance par courrier ou par internet au: www.acte-etat-civil.fr.
Si vous êtes né à l'étranger, à demander au Service Etat Civil du Ministère des Affaires étrangères : 11, rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes, ou par internet au: www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html.
SAUF si vous êtes né au Danemark ou en Suède et que votre acte de naissance danois/suédois a été transcrit au service Etat Civil du Consulat à Copenhague ou à Stockholm (Le Consulat a accès votre acte de naissance)
OU votre carte nationale d'identité française valide ou périmée depuis moins de 2 ans
OU votre passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans
ATTENTION : Si vous souhaitez indiquer un nom d'usage ou d'épouse qui n'apparaît pas sur ces deux documents d'identité, présentez votre livret de famille ou une copie intégrale récente de votre acte de naissance ou de votre acte de mariage suivant le cas.
- Preuve de résidence et d'adresse** : copie de votre carte de sécurité sociale danoise/suédoise pour les résidents **permanents** au Danemark/Suède ou d'une facture à votre nom pour les résidents en France.
- Ancien passeport** (qui vous est remis après scan jusqu'à la remise du nouveau) ou le cas échéant, **formulaire de déclaration de vol/perte** délivré par la police.
- Paiement** : en espèces (seulement à Copenhague), par chèque à l'ordre du Consulat ou par virement bancaire.
ATTENTION : Votre nom doit figurer sur l'ordre de virement. Le numéro de compte vous est transmis après vérification du dossier.
ATTENTION : voir les cas de gratuité sur notre site.

| Type de passeport | Avec photo prise au consulat | Avec photo fournie par le demandeur |
|---|------------------------------|-------------------------------------|
| Passeport pour majeur | 659,50 DKK | 637 DKK |
| Passeport pour mineur de plus de 15 ans | 333,50 DKK | 311 DKK |
| Passeport pour mineur entre 6 et 15 ans | 148 DKK | 126 DKK |
| Passeport pour mineur de moins de 6 ans | Pas de prise de photo | 126 DKK |

- Pour les résidents hors de Seeland**, 80 couronnes danoises en timbres (83 pour la Suède) pour l'envoi recommandé chez un consul.
- Pour un enfant mineur résidant hors de Sjaelland**, formulaire de demande (voir notre site) complété par le titulaire de l'autorité parentale.
- Pour un enfant mineur dont les parents sont séparés ou divorcés**, autorisation de l'autre parent (lettre manuscrite + copie du passeport).
- Pour les femmes divorcées** désirant garder leur nom marital, copie de la page du jugement de divorce où l'autorisation apparaît **OU** autorisation manuscrite de l'ex-conjoint + copie du passeport.

Le Consulat se réserve le droit de demander tout document complémentaire.

ATTENTION : PRISE DES EMPREINTES DIGITALES

La procédure varie selon que vous résidez sur ou hors de Sjaelland : voir notre site.

Avant tout voyage à l'étranger pensez à consulter la rubrique «CONSEILS AUX VOYAGEURS» sur : www.diplomatie.fr